

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS

MAIRIE
DE
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE
77610

Tél. : 01 64 07 11 07

Fax : 01 64 06 45 64



ARRETE DU MAIRE N° 77 336 22 022

ARRETE MUNICIPAL

Portant fermeture temporaire et interdisant l'utilisation de l'aire de jeux devant le groupe scolaire Daniel Balavoine – Place Jean-Jacques Barbaux – durant les travaux de mise en place d'une clôture - sur la commune de Neufmoutiers-en-Brie (77610).

Le Maire de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;
- et particulièrement concernant les pouvoirs de Police du Maire notamment en matière d'établissement recevant du public ;
- Vu la nécessité, pour des raisons de sécurité, de procéder à la mise en place d'une clôture entourant l'aire de jeux pour enfants, devant le groupe scolaire Daniel Balavoine – 4, rue des Mésanges – Aire de jeux sise Place Jean-Jacques Barbaux - 77610 NEUFMOUTIERS EN BRIE ; pour une durée d'intervention estimée de 5 jours :
 - DU MARDI 19 AVRIL 2022 – 9H00,
 - AU LUNDI 25 AVRIL 2022 – 17H00 INCLUS.

ARRÊTE

Article 1 – Autorisation

À compter du mardi 19 avril 2022 – 9h00 et jusqu'au lundi 25 avril 2022 17h00, l'aire de jeux pour enfants, sise Place Jean-Jacques Barbaux devant le groupe scolaire Daniel Balavoine de Neufmoutiers-en-Brie sera provisoirement fermée au public et interdite d'utilisation pour des raisons de sécurité durant toute la durée des travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et les conditions habituelles.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire de Neufmoutiers-en-Brie,
- La Brigade de Gendarmerie de Mortcerf,
- Le SDIS de Seine-et-Marne - 4, rue de la Ligorne 77220 TOURNAN EN BRIE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Neufmoutiers-en-Brie le 1^{er}/04/2022

Le Maire,



Ludovic POUILLOT

Le maire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.